

Délibérations du Conseil

du 9 février 2017



1 - Finances : Dépenses d'investissement, budget général, REOM, office de tourisme, gîte de groupe, autorisation de paiement avant vote du BP 2017

Dans le cadre du prochain vote du budget primitif 2017, les élus ont autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites sur le budget primitif 2016 (hors restes à réaliser) soit

- pour le budget général un montant maximum de 2 471 550 euros réparti comme suit :
 - au chapitre 21 : 433 750 euros maximum
 - au chapitre 23 : 767 500 euros maximum
 - au chapitre 27 : 1 270 300 euros maximum
- pour le budget REOM un montant maximum de 116 815,56 euros au chapitre 21
- pour le budget du gîte un montant maximum de 42 681,20 euros réparti comme suit :
 - au chapitre 21 : 30 750 euros maximum
 - au chapitre 23 : 11 931,20 euros maximum
- pour le budget de l'office de tourisme un montant maximum de 76 250 euros au chapitre 21.

2 - Finances : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Afin de renforcer temporairement le service environnement, les élus ont validé le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif (catégorie C).

3 - Finances : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Les élus ont autorisé le versement de l'indemnité au receveur municipal pour 2016 selon un taux de 50 %.

4 - Finances : Attribution de compensation provisoire 2017

Les élus ont choisi de ne pas modifier le montant de l'attribution de compensation versée aux communes par rapport à 2016.

Commune	au mois	à l'année
Estaires	81 156,18 €	973 874,15 €
Fleurbaix	27 556,20 €	330 674,37 €
Haverskerque	5 358,73 €	64 304,74 €
La Gorgue	301 794,47 €	3 621 533,64 €
Laventie	29 255,53 €	351 066,41 €
Lestrem	146 475,28 €	1 757 703,39 €
Merville	420 781,29 €	5 049 375,45 €
Sailly sur la Lys	79 304,23 €	951 650,74 €

Il est précisé que la commission transfert de charges devra se réunir dans le courant de l'année 2017 afin de statuer sur les transferts liés aux Zones d'Activités Economiques. Il est convenu que pour l'année 2017, des conventions de gestion soient passées avec les communes concernant la prise en charge financière par la CCFL de l'entretien de ces zones, effectué par les communes concernées.

Le montant de l'attribution de compensation proposé ce jour est donc provisoire et devra faire l'objet d'une délibération en 2017 après proposition de la CECT.

5 - Mutualisation : Mise à disposition de Madame Florence Deldycke dans le cadre de l'Office de Tourisme itinérant

Afin de permettre le fonctionnement de l'office de tourisme, les élus ont approuvé la mise à disposition de Florence Deldycke (adjoint administratif de la commune de Merville), à compter du 1^{er} mars 2017, pour une durée hebdomadaire de 17h30.

6 - Petite enfance : Demande de subvention CAF pour l'achat de matériel éducatif et pédagogique pour le RAM

Afin de compléter le matériel nécessaire au fonctionnement du service, les élus ont validé l'achat de matériels et d'un logiciel pour le RAM, achats qui pourraient être financés à 40% par la CAF.

7 - Développement touristique : Délibération pour le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable des chemins de halage de la Lys et le dépôt de demandes de subventions relatives à l'étude et aux aménagements cyclables

Les élus ont décidé de signer de lancer une étude de maîtrise d'œuvre, pour un budget de 60 000 euros TTC maximum, permettant de définir les aménagements et investissements à réaliser pour finaliser l'itinéraire cyclable des chemins de halage de la Lys. Cette étude pourrait obtenir le soutien de l'Union Européenne, la Région et les départements.